



S.E. le Ministre de la Santé, Pr. Louardi et le Dr Souteyrand, Représentant de l'OMS, au cours de la cérémonie de signature du Programme conjoint S.E. le Pr. El Houssaine LOUARDI, Ministre de la Santé, et le Dr Yves SOUTEYRAND, Représentant de l'OMS au Maroc, ont procédé, le 30 janvier 2014, à Rabat, à la signature de l'accord sur le Programme conjoint de coopération Maroc/OMS pour la période biennale 2014-2015. La cérémonie de signature a été organisée au ministère de la Santé avec la participation du Secrétaire Général du ministère, des directeurs de l'administration centrale, des directeurs des régions de la Santé, du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Maroc, des Représentants des institutions des Nations Unies (UNICEF, UNFPA, FAO, UNESCO, ONU FEMMES) et des partenaires communs de la coopération internationale (Banque mondiale, Union européenne, Banque Africaine de Développement, Coopération Française et Espagnole).

Dans son allocution, Son Excellence Monsieur le Ministre de la Santé a rappelé que le Maroc avait apporté un appui marqué à la réforme de l'OMS qui vise le renforcement du partenariat pour un soutien adapté aux besoins des pays.

La mise en œuvre de cette réforme a été concrétisée lors de la préparation du Programme conjoint de coopération Maroc/OMS 2014-2015 par une planification basée sur les priorités du Pays et des domaines dans lesquels l'Organisation a une fonction ciblée ou un avantage comparatif.

Pour sa part, le Dr Souteyrand a rappelé que le développement du programme conjoint avait été élaboré dans un double contexte : la deuxième Conférence nationale sur la Santé au Maroc ; et la réforme de l'OMS. La deuxième Conférence nationale a constitué une opportunité unique pour l'ensemble des acteurs de la santé au Maroc, de s'accorder sur un diagnostic pour le système de santé du pays et d'élaborer des options stratégiques pour le faire évoluer, afin d'améliorer sa performance et de le rendre apte à répondre aux attentes des citoyens. La lettre royale de Sa Majesté Mohamed VI en ouverture de la deuxième Conférence nationale avait dressé le cap en inscrivant "la promotion du secteur de la santé parmi les grands chantiers

essentiels du Pays

".

Le nouveau processus de planification opérationnelle adopté dans le cadre de la réforme de l'OMS vise à garantir aux États Membres la maîtrise de la définition des priorités et à optimiser l'impact de l'appui de l'OMS en focalisant le programme conjoint sur un nombre limité d'activités pour lesquelles l'investissement de l'OMS peut faire la différence. Les secteurs de programmes prioritaires pour la biennie 2014-2015 dans le plan de travail conjoint entre le Maroc et l'OMS sont : les maladies à prévention vaccinale ; les maladies non transmissibles ; la santé mentale et les abus de substance psychoactives ; les politiques, stratégies et plans de santé nationaux ; les services centrés sur la personne ; le système d'information sanitaire et les bases factuelles sur la santé; enfin les capacités d'alerte et d'interventions.

Le Dr Souteyrand a précisé que le rôle de l'OMS, en appui au Maroc, ne se limitait pas à ce Plan de travail et que le ministère de la Santé pouvait également compter sur l'OMS pour contribuer à une meilleure coordination avec l'ensemble des partenaires multilatéraux et bilatéraux. Des efforts ont déjà été menés dans ce sens en 2013 et cette année doit permettre de formaliser cette coordination qui sera inscrite dans la stratégie de coopération pays 2014-2019 entre le Maroc et l'OMS en cours d'élaboration.

La contribution financière de l'OMS à ce Programme conjoint est de 2,9 millions de de dollars, soit une augmentation de 30 % par rapport à l'exercice précédent.

Saturday 27th of April 2024 08:21:12 AM